



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le Dix Avril

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2018

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT – J.L. GIRAUD - G. BARRA - **Adjoins**

S. ALLEG – S. BEURRIER - E MENUT - A. PELLEGRINO – A. RASKIN – J. ROBERT HENSELER – JC. SANSONI – C. VELAY
N. DEDULLE - S. LELUIN – **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A-M. GAUBERTI (pouvoir donné à E. MENUT) – A. DUBOIS (pouvoir donné à S. ALLEG) – C. LUBRANO
LAVADERA (pouvoir donné à G. BARRA) – N. PERRICHON (pouvoir donné à C. BOUGE) – J. TOQUER (pouvoir donné à R.
AUBAULT)

Absents non excusés : N. BARRECA – J. RAYNAUD – M. RAYNAUD

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – M49 EAU ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS

Il est présenté au Conseil Municipal le compte administratif 2017 de l'eau et de l'assainissement, conforme au compte de gestion du percepteur :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1.075.425,49 €	466.452,14 €
Recettes	1.233.370,16 €	354.058,72 €

Il convient donc de statuer sur l'affectation des résultats de clôture.

Le compte administratif 2017 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : **204.596,87 €.**

Un excédent d'investissement de : **1.081.209,64 €.**

Mais un reste à réaliser en dépenses de 285.216,87 € et un reste à réaliser en recettes de 40.877 €.

Il est à noter que M. le Maire a quitté la séance.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme indiqué ci-dessus,
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2017 de la façon suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Solde d'exécution reporté compte – R 002	204.596,87 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté – R 001	1.081.209,64 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Camille BOUGE